

COMMUNE DE SAINTE GENEVIÈVE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année (exceptionnelle le 16 cette année) à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

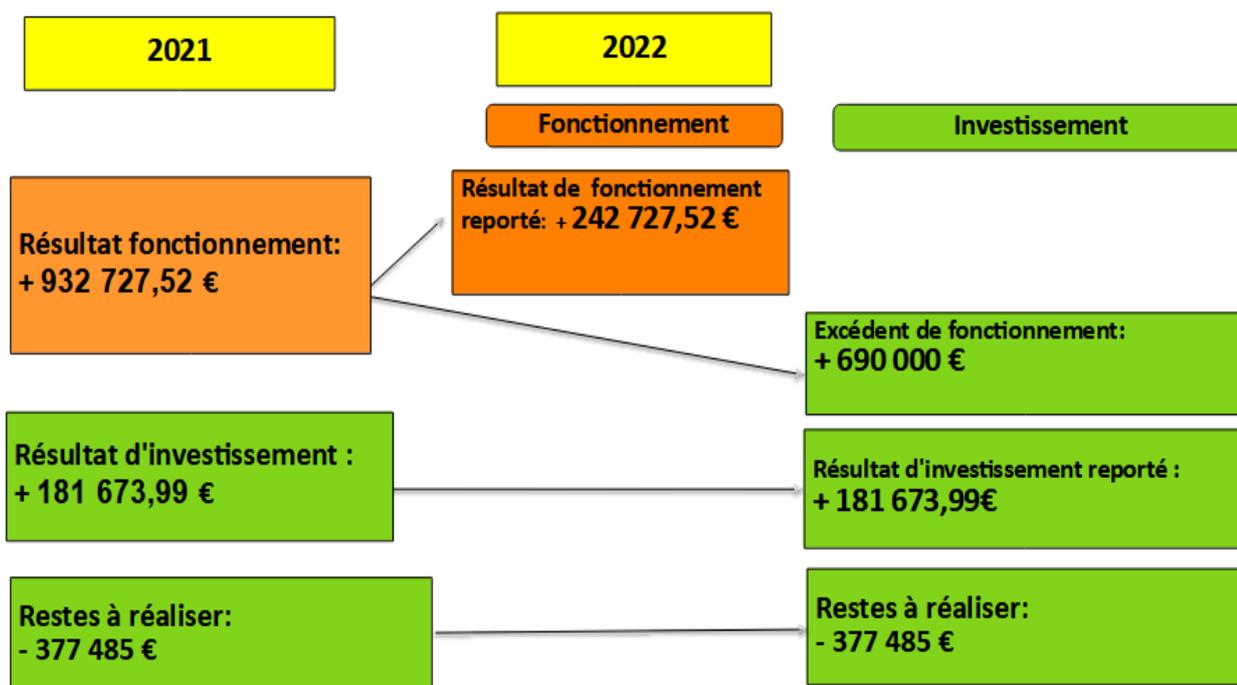
Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Département, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à enrichir le patrimoine.

Cette préparation budgétaire 2022 a été marquée d'une part par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et d'autre part par la volonté de maîtriser les dépenses publiques au regard de l'évolution des matières premières et notamment du coût des énergies.

Le budget 2022 intègre les résultats budgétaires anticipés de l'année précédente



STRUCTURE BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RESTES A RÉALISER					
	Dépenses		Recettes		
FONCTIONNEMENT	3 030 980,00 €	Charges à caractère général:	969 650,00 €	Résultat fonct. 2021	242 727,52 €
		Charges de personnel:	1 120 000,00 €	Atténuation de charges	15 000,00 €
		Autres charges de gestion courant:	186 200,00 €	Produit des services	11 500,00 €
		Charges financières	55 000,00 €	Travaux en régie	20 000,00 €
		Charges exceptionnelles	43 341,00 €	Impôts et taxes	2 018 201,48 €
		Dépenses imprévues	35 559,00 €	Dotations et participations	711 651,00 €
				Autres produits gestion courant	6 900,00 €
		Amortissement immobilisations	11 230,00 €	Produits exceptionnels	5 000,00 €
		Virement à la section investissement:	610 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement:	610 000,00 €
		INVESTISSEMENT	2 623 722,00 €	Remboursement d'emprunt	200 000,00 €
Annulation titre	0,00 €			Excédent fonctionnement 2021	690 000,00 €
Travaux en régie	20 000,00 €			FCTVA, cession immo.	122 990,00 €
Opération patrimoniale	10 737,00 €			Subventions d'équipement	305 290,00 €
Besoins en équipement	2 392 985,00 €				0,00 €
				Recettes immo. incorporelles	
				Amortissement immobilisations	11 230,00
				Opération patrimoniale	10 737,00
				Emprunt	691 801,01 €
TOTAL:		5 654 702,00 €	5 654 702,00 €		

Le budget 2022 présente une évolution positive des capacités d'autofinancement (+3,4%) en raison d'une progression des recettes réelles de fonctionnement (+4,8%) malgré l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+4,4 %). Le niveau des dépenses réelles d'investissement progresse (+ 14,7 %) et les recettes réelles d'investissement nécessaires à leur couverture augmentent (+ 16,6%).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

II.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent **2 768 252,48 euros**, en augmentation de **+4,83 %**.

L'évolution des recettes de fonctionnement hors reprise des résultats antérieurs se présente de la façon suivante :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Sous total	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 472 589,24	2 629 210,89	2 640 600,18	2 768 252,48
Total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 492 589,24	2 649 210,89	2 660 600,18	2 788 252,48

Fiscalité

L'évolution des recettes de fonctionnement est augmentation.

Pour rappel, en raison de la suppression de la taxe d'habitation (les communes retrouveront un pouvoir de déterminer le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires dès 2023).

Il est à noter que le chapitre impôts et taxes augmente lentement (+ 0,70 %) et le chapitre dotation composé notamment des allocations de compensations fiscales progresse (+18,81%).

Au final, la Commune bénéficie d'une progression de ses produits fiscaux (recettes fiscales et recettes des allocations).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La progression de la DGF et particulièrement les composantes suivantes :

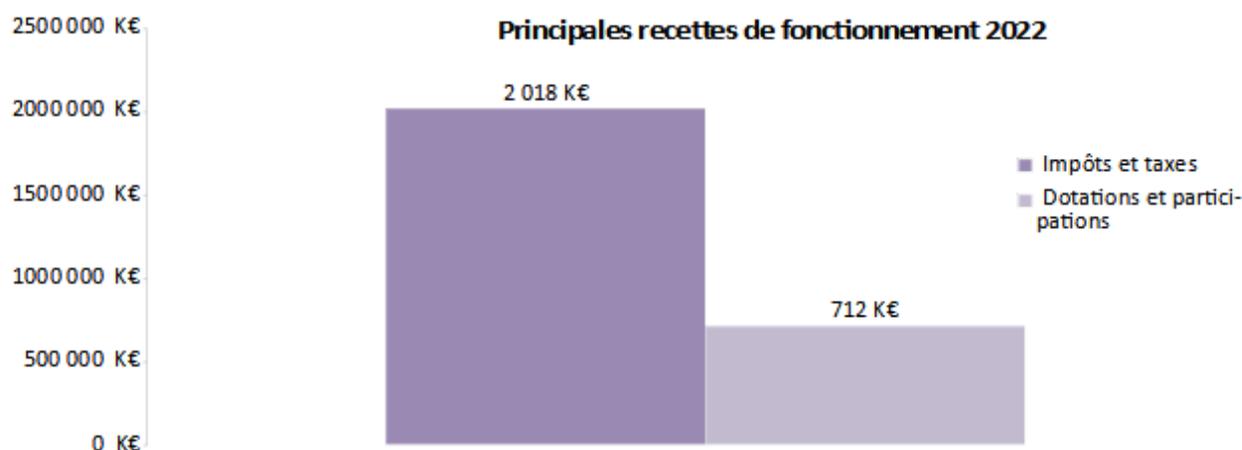
Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation	
D.G.F. montant total	415 212
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	169 246
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	57 004
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	103 586
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	85 376
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

On observe que l'ensemble des dotations se maintiennent ou progressent.

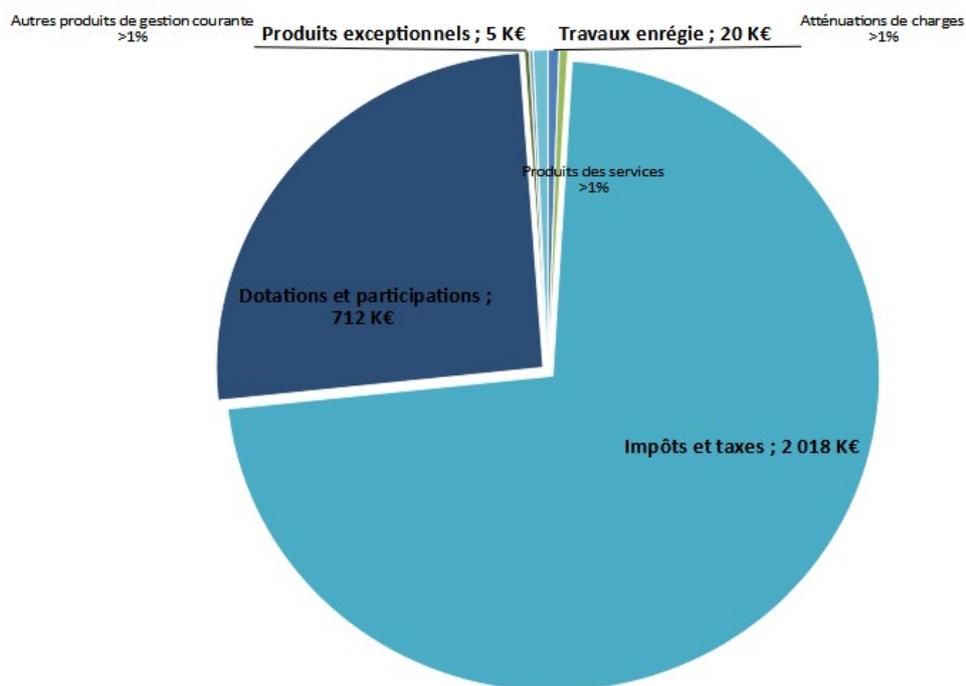
Il s'agit de l'un des effets liés à la progression de la population, de la voirie et des ratios synthétiques (potentiel fiscal) utilisé pour déterminer le montant des dotations.

Détail des recettes de fonctionnement

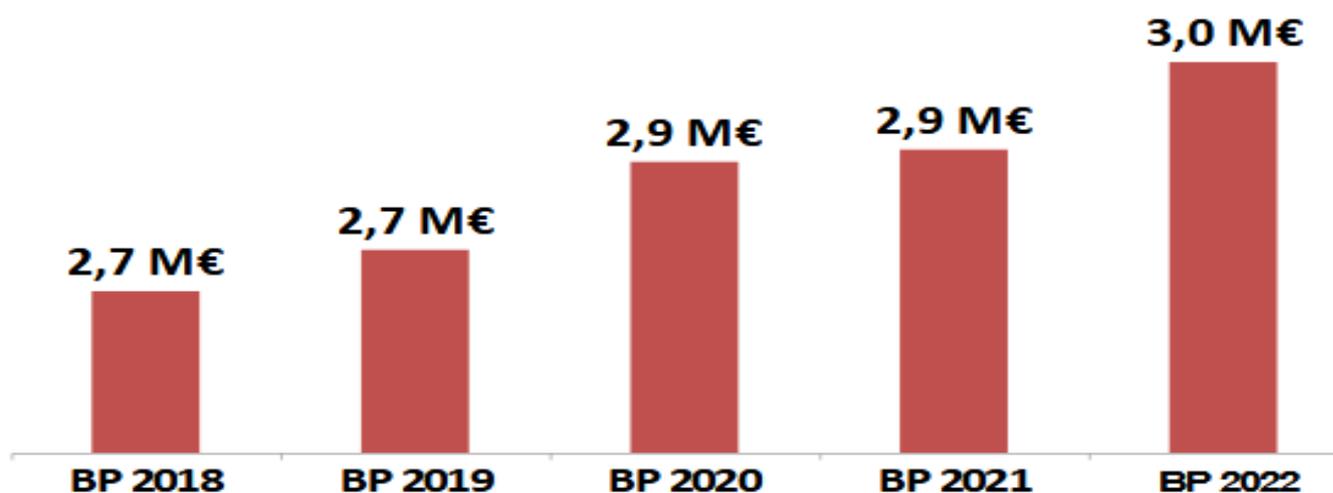
		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
70	Produits des services	16 800,00	5 700,00	5 500,00	11 500,00
73	Impôts et taxes	1 993 948,00	2 063 700,00	2 004 200,00	2 018 201,48
74	Dotations et participations	422 500,00	537 910,00	599 000,00	711 651,00
75	Autres produits gestion courant	7 700,00	7 900,00	6 900,00	6 900,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	2 000,00	4 000,89	10 000,18	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	19 641,24			
013	Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00
042 - (dont traxe)	Opérations de transfert entre section	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Sous total	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 472 589,24	2 629 210,89	2 640 600,18	2 768 252,48
Total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 492 589,24	2 649 210,89	2 660 600,18	2 788 252,48



Recettes de Fonctionnement



Evolution recettes réelles de fonctionnement 2018 -2022



II.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement, hors résultat antérieur représente **2 409 750 euros** en progression de **4,36 %**.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Sous total	DEPENSES REELLES	2 270 128,53	2 242 560,00	2 309 072,00	2 409 750,00
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317,53	2 889 770,00	2 910 302,00	3 030 980,00

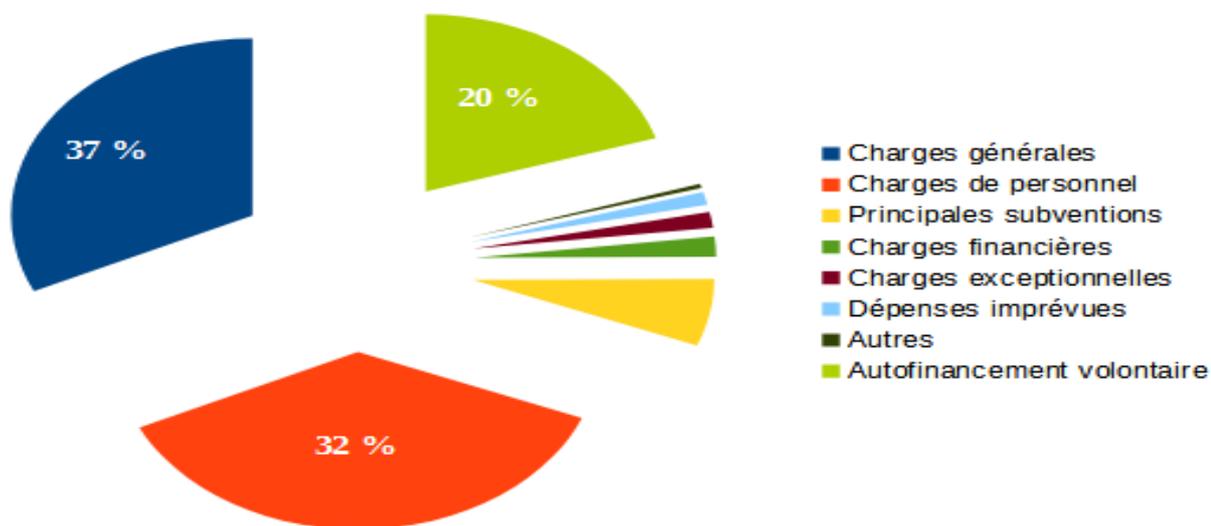
L'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2021 est essentiellement dû à la progression des charges à caractère générale (+6,57 %).

Les charges à caractères générales évoluent à la hausse en raison du montant plus important réglé à l'ILEP pour l'exécution de la DSP de gestion de l'accueil de loisirs et également en partie par rapport aux frais de fonctionnement des bâtiments et particulièrement de le coût de l'énergie (+ 7,48%).

Détail des dépenses de fonctionnement

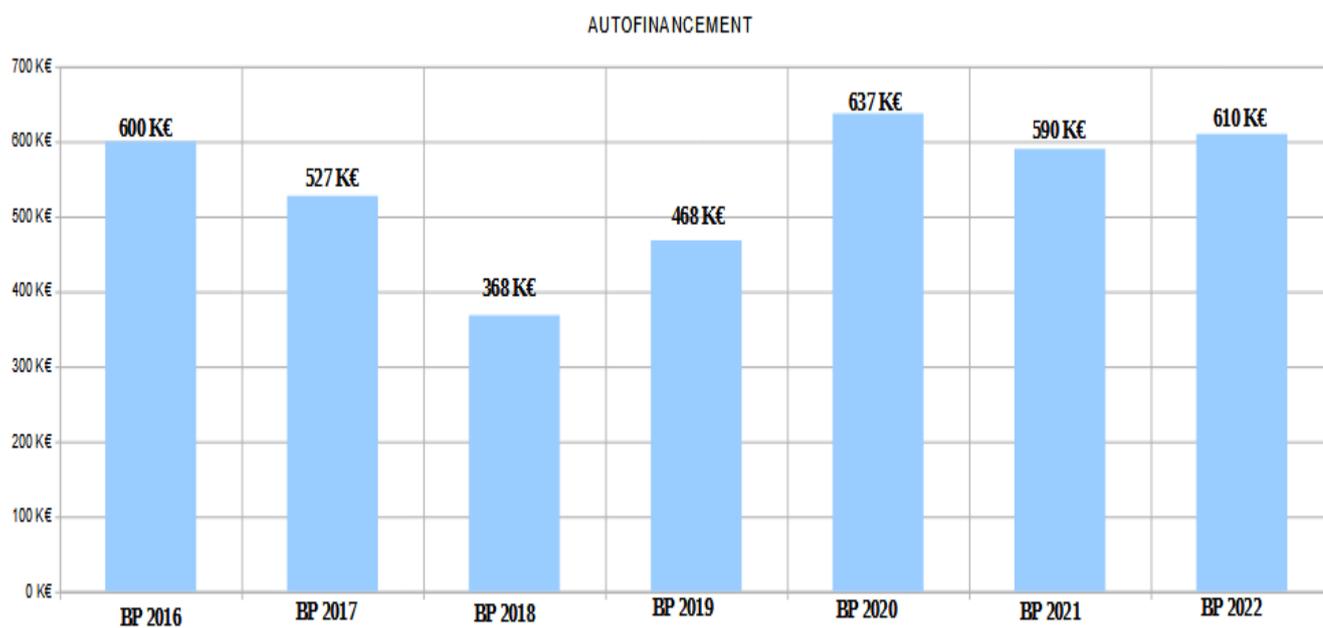
		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	934 200,00	871 500,00	909 850,00	969 650,00
012	Charges de personnel	1 078 000,00	1 084 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
65	Autres charges gestion courante	157 000,00	170 700,00	186 100,00	186 200,00
66	Charges financières	61 000,00	65 000,00	57 000,00	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 700,00	3 700,00	2 500,00	43 341,00
022	Dépenses imprévues FoncT	36 228,53	47 660,00	33 622,00	35 559,00
042 - 6811	Dotation aux amortissements	10 189,00	10 210,00	11 230,00	11 230,00
023	Virement à la section d'investissement	468 000,00	637 000,00	590 000,00	610 000,00
Sous total	DEPENSES REELLES	2 270 128,53	2 242 560,00	2 309 072,00	2 409 750,00
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317,53	2 889 770,00	2 910 302,00	3 030 980,00

REPARTITIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



III. 3 Solde entre recettes et dépenses de fonctionnement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement 2022 est évalué à **610 000 €**, en augmentation par rapport à 2021 (+ **3,39 %**).



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les recettes réelles d'investissement, hors reprise des résultats antérieurs, atteignent un montant de **1 810 K€ (+ 21,93%)**.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Sous total	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 014 009,51	1 831 790,00	1 484 484,46	1 810 081,01
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 492 198,51	2 479 000,00	2 085 714,46	2 442 048,01

Le niveau des subventions d'investissement est hausse (+105,3%), ce qui s'explique par la notification des subventions qui ont été déposés auprès des organismes financeurs notamment sur les opérations suivantes :

op.2013001 Gestion eaux pluviales	87 630 €
op.2015001 Rue de la Chapelle	125 370 €
op.2015002 Etudes rue du Placeau	16 500 €
op.2017001 Vidéoprotection 2ème phase	11 650 €
op.2018001 Parking scolaire et périscolaire	37 000 €
op.082 acquisition matériel scolaire videoprojecteur	27 140 €

Le niveau d'autofinancement par la section de fonctionnement est toujours en augmentation (+3.39%) avec 610 K€ de virement de la section de fonctionnement et 690 K€ liés à l'affectation du résultat excédentaire de 2021.

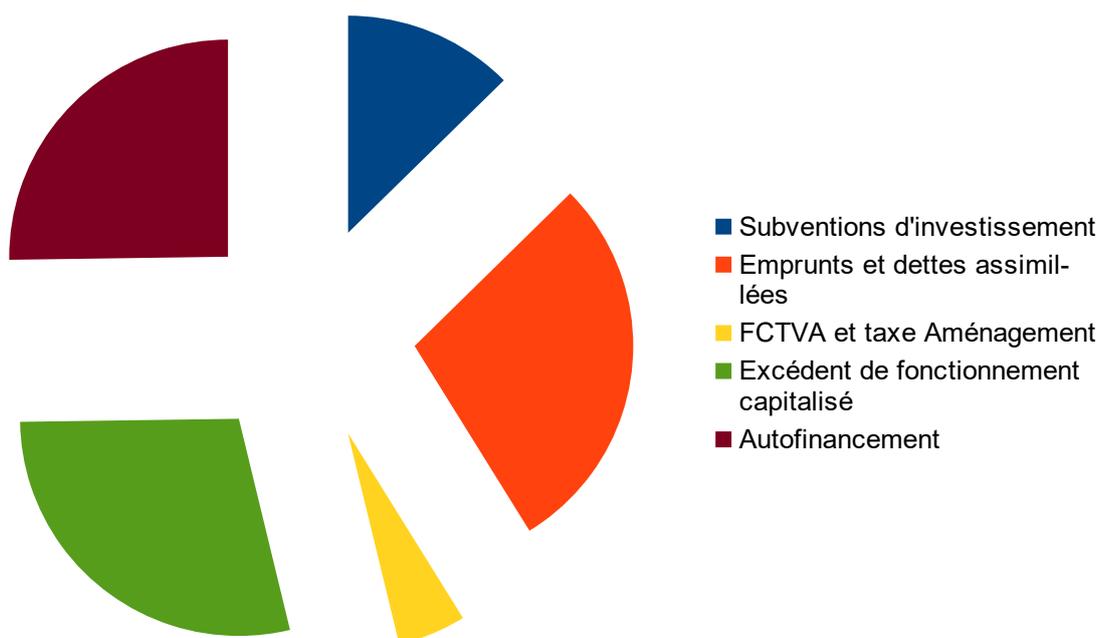
Il convient de souligner que le résultat d'investissement antérieur 2021 est positif et permet d'autofinancer les dépenses d'investissement (181 K€).

Toutefois, le niveau d'emprunt d'équilibre est en augmentation et atteint 691 K€ (+31,58 %) principalement lié à une augmentation des dépenses d'équipement.

- Les principales recettes 2022:
 - Les subventions d'investissement (305K€)
 - Les recettes de FCTVA (88 K€)
 - La Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions nouvelles devrait progresser à 34 K€
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (CAF) qui augmente par rapport à 2021 (690 K€)

Détail des recettes d'investissement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
001	Solde d'exécution d'iny reporté (excédent)				
001	Intégration résultat asst				
10	DOTATIONS (hors 1068)	390 000,00	260 000,00	70 000,00	122 990,00
1068	Excédent antérieur reporté fonction	400 000,00	640 000,00	740 000,00	690 000,00
13	Subventions d'investissement	734 900,00	338 000,00	148 700,00	305 290,00
16	Emprunts & dettes	1 489 109,51	593 790,00	525 784,46	691 801,01
20	Immobilisations incorporelles				
024	Produits des cessions d'immo				
40	Opérations de transfert entre section	10 189,00	10 210,00	11 230,00	11 230,00
41	Opérations patrimoniales				10 737,00
021	Virement de la section de fonctionnement	468 000,00	637 000,00	590 000,00	610 000,00
Sous total	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 014 009,51	1 831 790,00	1 484 484,46	1 810 081,01
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 492 198,51	2 479 000,00	2 085 714,46	2 442 048,01



III.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le niveau des dépenses réelles d'investissement en 2022, hors reprise des résultats antérieurs, sont de **2 592 K€** sont en progression (**+14,66 %**).

Les dépenses d'investissement se partagent principalement entre les opérations d'équipement en progression (**2 392 K€ ; +18,52 %**) et le remboursement du capital des emprunts qui s'améliore (**200 K€ ; -15,25%**).

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Sous total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 104 300,00	2 235 091,37	2 261 500,00	2 592 985,00
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 124 300,00	2 255 091,37	2 281 500,00	2 623 722,00

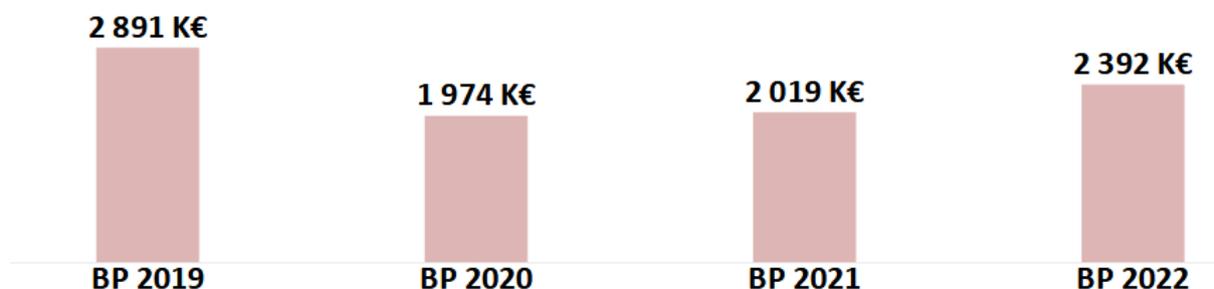
Les principales opérations d'équipements sont les suivantes (y compris restes à réaliser) :

- Travaux Feux tricolores et d'éclairage public (127 K€)
- Aménagement de trottoirs rue de l'Avenir (255 K€)
- Aménagement de trottoirs rue de Noailles (70k€)
- Acquisition de matériels scolaire (51 K€) et communal (45K€)
- Travaux de sécurisation de la rue de La Chapelle (285 K€)
- Aménagement rue du Placeau (521 K€)
- Frais d'Études :pour la construction d'une médiathèque (43K€), requalification entrée de ville côté nord (11K€) + Skatepark (5K€) + aménagement rue de Méru (15K€)
- Travaux dans les bâtiments scolaires (79K€) et les bâtiment communaux (99 K€)
- Seconde phase d'installation du dispositif de vidéoprotection (91 K€)
- Aménagement des espaces verts (27 K€)
- Église (étude et réparations) (17K€)

Détail des dépenses d'investissement

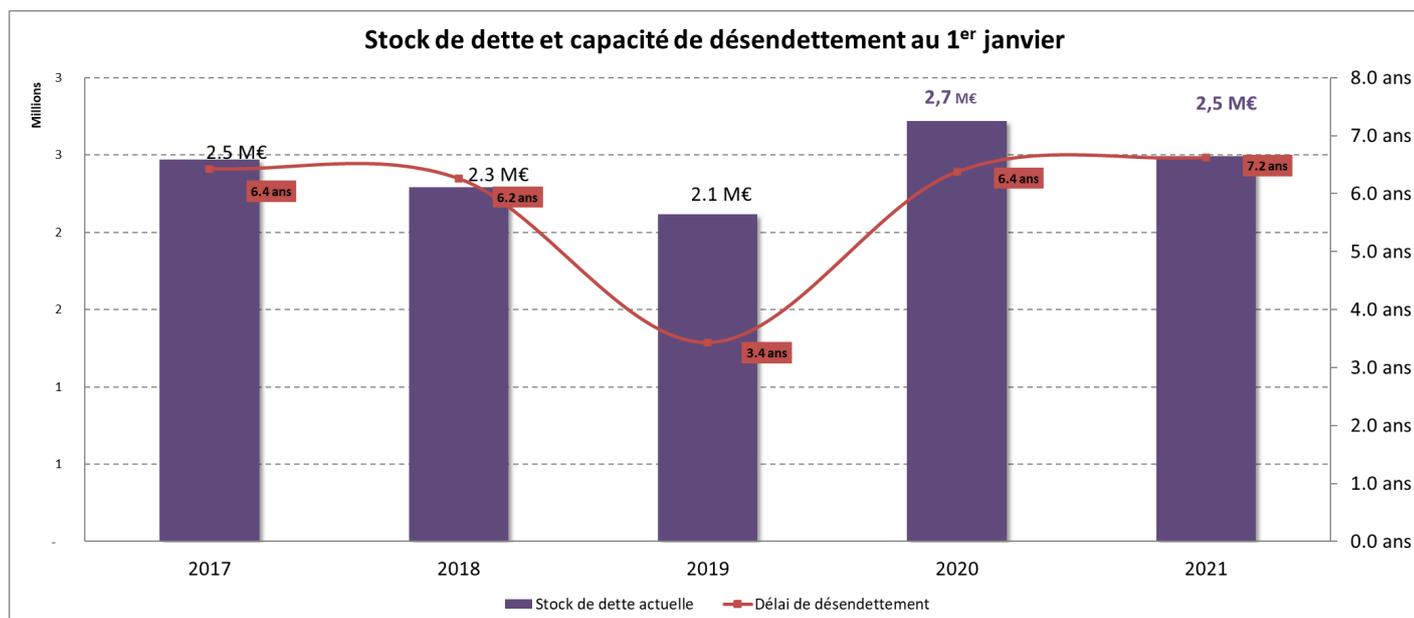
		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT					
10	DOTATIONS (hors 1068)	13 400,00	30 700,00	6 500,00	
16	Remboursement d'emprunts	200 000,00	230 000,00	236 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Opérations d'équipement	2 890 900,00	1 974 391,37	2 019 000,00	2 392 985,00
23	Immobilisations en cours				
040 - (dont trx e	Opérations de transfert entre section	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
41	Opérations patrimoniales				10 737,00
Sous total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 104 300,00	2 235 091,37	2 261 500,00	2 592 985,00
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 124 300,00	2 255 091,37	2 281 500,00	2 623 722,00

Opérations d'équipement 2019 à 2022



IV. ETAT DE LA DETTE

Après la souscription d'un emprunt de 800 K€ en 2019, l'encours de dette au 1er janvier 2022 atteint 2 258 K€.



L'ensemble des emprunts sont classés selon la charte dite Gissler en 1 A c'est-à-dire qu'il s'agit de produits financiers ne présentant aucun risque.

La capacité de désendettement calculée en année et qui correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la Commune y consacrait l'ensemble de son épargne brute, atteint 6,2 années.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE BUDGET 2022

BUDGET PRINCIPAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021	BP 2022	Evol. en %		BP 2021	BP 2022	Evol. en %
Dépenses réelles de fonctionnement	2 309 072,00	2 409 750,00	+ 4,4%	Recettes réelles de fonctionnement	2 640 600,18	2 768 252,48	+ 4,8%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (hors autofinancement)	11 230,00	11 230,00	+ 0,0%	Recettes d'ordre de fonctionnement	20 000,00	20 000,00	+ 0,0%
Virement à la section d'investissement	590 000,00	610 000,00	+ 3,4%	Excédent de fonct. Reporté	249 701,82	242 727,52	- 2,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 910 302,00	3 030 980,00	+ 4,1%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 910 302,00	3 030 980,00	+ 4,1%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2021	BP 2022	Evol. en %		BP 2021	BP 2022	Evol. en %
Dépenses réelles d'investissement	2 261 500,00	2 592 985,00	+ 14,7%	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	958 700,00	1 118 280,00	+ 16,6%
Dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00	30 737,00	+ 53,7%	Recettes d'ordre d'investissement	11 230,00	21 967,00	+ 95,6%
Déficit d'invest. Reporté	-	-		Emprunt	525 784,46	691 801,01	+ 31,6%
				Excédent d'invest. Reporté	195 785,54	181 673,99	- 7,2%
				Virement de la section de fonctionnement	590 000,00	610 000,00	+ 3,4%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 281 500,00	2 623 722,00	+ 15,0%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 281 500,00	2 623 722,00	+ 15,0%
TOTAL GÉNÉRAL	5 191 802,00	5 654 702,00		TOTAL GÉNÉRAL	5 191 802,00	5 654 702,00	